



Véhicule neuf vendu avec défaut majeur

Par **kanich**, le **30/07/2018 à 14:40**

Bonjour,
j'ai acheter en Février, un véhicule occasion neuf, 45 km.
Chez xxxxxx Le Havre, à l'export chez moi dans les DOM.
Il a fonctionner sur 150 km, puis alarme défaut majeur.

Ils m'ont caché un problème technique, qui immobilise le véhicule. Il est actuellement au garage xxxxxx de mon département depuis 3 semaines sous la garantie.

Ils ont délibérément vendu le véhicule avec ce vice.
Que cela arrive de particulier à particulier, ok. Mais de constructeur à consommateur, j'en doute, service occasion ou pas.

Je demande à mon garage l'historique des défauts depuis la 1ère date de mise en circulation, qui démontrera qu'aucune réparation n'a été faite qu'ils se sont contentés d'inhiber le défaut à chaque apparition.

Puis je demander des comptes à xxxxxx Le Havre?

Merci de vos conseils,
Cdlt.

Par **morobar**, le **30/07/2018 à 18:09**

Bonjour,

Vous pouvez surtout demander à bénéficier de la garantie réseau.
Vous pouvez signaler au service client de la marque le comportement de la concession vendeuse.
Vous pouvez demander à bénéficier d'une prolongation de garantie et d'un petit cadeau.
Et enfin vous pouvez vous embarquer dans un contentieux avec la concession du Havre si vous avez des gros sous à dépenser pour rien sauf si vous souhaitez l'annulation de la vente.

Par **kanich**, le **30/07/2018 à 19:11**

Merci de votre réponse.
Donc on est dans un cas de transaction de particulier a particulier.
Mais oui je vais demander une extension de garantie,plus les bagnoles sont gadgétisé et moins elles sont fiable.
Dés l'achat.

Cdlt.

Par **Visiteur**, le **30/07/2018 à 21:49**

Bonjour
Vous dites avoir acheté à xxxxxx et maintenant vous dites à un particulier ???

Par **kanich**, le **30/07/2018 à 22:29**

Post modéré

Par **davidoche**, le **31/07/2018 à 08:05**

Bonjour
morobar et pragma répondent courtoisement à votre problème ,mais vous avez une dent contre la société entière avec un ton désagréable qui ne donne pas envi de vous aider.
bonne journée

Par **kanich**, le **31/07/2018 à 14:13**

Post modéré

Par **kanich**, le **11/12/2018** à **18:03**

Bonjour,

Je reviens pour le même sujet, le véhicule est toujours immobilisé. En mars cela fera 1 an. Pas de pièces pour le réparé et tout le monde se fiche bien de savoir pourquoi. J'ai réécrit dernièrement au service client xxxxxx. Dans l'attente de réponse.

Ai-je un recours, un moyen de faire pression ou dois-je acheter un autre véhicule neuf? C'est fou.

Merci Cdlt.

Par **Loic28**, le **31/12/2018** à **13:49**

Avez-vous des recommandés ou des traces des échanges?

Par **morobar**, le **31/12/2018** à **17:42**

[citation] En mars cela fera 1 an. [/citation]

et

[citation] dois-je acheter un autre véhicule neuf? [/citation]

Franchement on ne vit pas dans le même monde.

Il y a longtemps que j'aurais pris conseil auprès d'un avocat local et mis en mouvement une action devant le tribunal.

Il n'y a pas autre chose à faire que de demander la résolution de la vente et les D.I. connexes.